



<p>REGLEMENT INTERIEUR CAMPING FESTIVAL LES 3 ELEPHANTS 2019</p>

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le camping du festival, il faut y avoir été autorisé par le festival.

Il est strictement réservé aux détenteurs d'un BILLET JOUR ou PASS 2 JOURS 2019.

Sont exigés à l'entrée :

- le billet 2 jours ou le billet jour 2019.

Les festivaliers / campeurs doivent porter leur billet en permanence.

Sur présentation du billet valide, et après scan du billet, un bracelet camping vous sera remis.

ACCES

Le camping du festival se situe place du Gast, 53 000 LAVAL, à 2 minutes à pieds du site payant du Festival. Il n'existe pas de parkings spécifiques pour les campeurs.

MINEURS

Le camping est accessible aux mineurs, uniquement accompagnés d'un majeur responsable (2 mineurs accompagnés maximum), ou désigné par le tuteur légal du mineur par décharge. Un contrôle d'identité sera effectué à l'entrée du camping.

Merci de télécharger sur le site du festival, remplir et retourner la décharge dédiée, accompagnée d'une photocopie de la carte d'identité du tuteur légal / du majeur responsable / du mineur concerné à infos@les3elephants.com (Décharge nominative pour 2 mineurs maximum).

REDEVANCES

Le camping est gratuit, dans la limite des places disponibles.

INSTALLATION

Les tentes et matériel de camping doivent être installés sur l'emplacement indiqué par le représentant du festival. Le festival ne propose pas de location de tente sur place, ni de matériels. Les caravanes ou tout autre véhicules ne sont pas acceptés à l'intérieur du camping.



HORAIRES

Le camping accueille les premiers campeurs le vendredi 24 mai 2019 à partir de 17h00 et sera ouvert 24h/24 jusqu'au dimanche 26 mai à 14h00. Aucun campeur ne sera accepté avant et après ces horaires.

Un point information au village vous informe sur les services du terrain de camping et du festival, les possibilités de restauration en dehors des horaires d'ouvertures publics du festival.

BRUITS ET SILENCES

Les usagers du camping sont priés de respecter le calme du camping afin de ne pas gêner leurs voisins campeurs. Les appareils sonores doivent donc être réglés en conséquence : niveau bas et conversations calmes.

TENUE ET RESPECT DES INSTALLATIONS

Le verre, les armes, les animaux, et les feux de toutes sortes (barbecues, feux de camp, réchauds, etc.) sont interdits sur le camping.

Des sacs poubelles seront distribués à l'accueil du camping pour respecter les lieux, dans une démarche éco citoyenne.

Les campeurs sont priés de veiller à collecter leurs ordures ainsi que leurs cigarettes et mégots. Il est interdit de les jeter sur le sol et toutes les ordures doivent être emballées dans un sachet plastique avant d'être déposées dans la benne de tri la plus proche, au sein du camping.

Chacun doit s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect général du camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit au campeur de dénaturer les arbres, d'en couper des branches et de dégrader le sol. Toute action de dégradation commise à l'encontre de la végétation, des clôtures, du terrain ou des installations du terrain sera de la responsabilité de son auteur, qui devra s'acquitter du coût des remises en état.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans l'état dans lequel le campeur l'aura trouvé à son entrée dans les lieux.

OBJETS TROUVES

Tous les objets trouvés sont conservés au point infos situé au Village.

SONT INTERDITS DANS L'ENCEINTE DU CAMPING

Tout produit stupéfiant.

les 3 éléphants

22-26 MAI 2019
- LAVAL -

Le verre.

Tous types de feux dépassant la taille d'une flamme de briquet (bougies, brûleurs et autres installations à gaz...).

Les groupes électrogènes.

Les outils (clés plates, pinces, pelles) pouvant servir à démonter les grilles. •

Les objets coupants, contondants et tout autre matériel nocif à la convivialité du camping sont interdits (armes blanches, feux d'artifices, pétards...).

Les voitures, motos, remorques, caravanes, camping-car, etc. mettant en danger la sécurité des campeurs.

Les installations de musique (sono)

La musique trop forte n'est pas autorisée, n'oubliez pas de respecter le sommeil des autres. •

Les activités commerciales : les campeurs ne sont pas autorisés à vendre de la nourriture, des boissons, ou quoi que ce soit d'autre.

Si le campeur décide d'abandonner un objet interdit pour accéder au camping, l'organisation n'est en rien tenue de lui en assurer la restitution. Toute personne surprise sur le terrain de camping en possession d'un des objets interdits précités sera immédiatement exclue du camping et du festival, à titre définitif et sans remboursement. L'accès au camping sera interdit à toute personne qui enfreindra ces règles. Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires.

SANITAIRES

Des toilettes (accessibles 24h/24, du vendredi 17h00 au dimanche 14h00) sont mis gratuitement à votre disposition au sein du camping.

VOLS ET DEGRADATIONS

Vol et dégradations Malgré la présence d'agents de sécurité, il est impossible de surveiller les affaires de chaque campeur. Ne laissez donc jamais d'objet de valeur dans votre tente sans surveillance. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.

SECURITE

Le camping du festival est gardienné pendant ses horaires d'ouverture. Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, des consignes de sécurité liées à l'ouverture et contrôle visuel des sacs, à la palpation peuvent être demandés aux festivaliers campeurs.